



COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques Direction interministérielle du numérique Ministère de la Culture

FRANCE TRANSFERT : L'ÉTAT LANCE UN SERVICE INTERMINISTÉRIEL D'ENVOI DE FICHIERS VOLUMINEUX, SIMPLE ET SÉCURISÉ.

Paris, le 12 avril 2022

Garantir l'envoi de fichiers volumineux de manière simple et sécurisée, entre agents de l'État ou avec des interlocuteurs extérieurs, c'est la promesse de France transfert lancé aujourd'hui pour tous les ministères. L'État enrichit ainsi la suite du sac à dos numérique de l'agent public (SNAP) permettant à ses agents d'accéder à des outils numériques performants, sécurisés, accessibles à distance et répondant aux nouveaux usages professionnels collaboratifs. Conçu et opéré par le ministère de la Culture en collaboration avec la direction interministérielle du numérique (DINUM), France transfert est désormais mis à la disposition de l'ensemble des agents de l'État par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

Proposé aux agents de l'État, aux usagers, aux partenaires ou aux prestataires extérieurs (issus des secteurs publics, privés ou associatifs), France transfert est accessible en ligne pour des échanges de fichiers avec des agents de l'État. Ce service interministériel offre la possibilité de partager des fichiers non sensibles et volumineux avec un maximum de 100 destinataires, sans nécessité de connexion à un compte, garantissant un envoi simple et rapide. Parmi les autres fonctionnalités : la personnalisation de la durée d'activation du lien du pli ou encore la possibilité de récupérer des fichiers grâce à un lien ou par email. La solution est hébergée sur une offre de cloud français bénéficiant de la qualification « SecNumCloud » de l'ANSSI, proposée dans le cadre de la stratégie Cloud au centre de l'État.

En savoir plus sur France Transfert

Depuis son lancement en version bêta en 2021, un grand nombre d'usagers ont fait part de leurs retours permettant d'améliorer cette solution, d'aboutir à son homologation conforme au référentiel général de sécurité (RGS) et de lancer son déploiement interministériel aujourd'hui. Parmi les principales évolutions réalisées depuis l'expérimentation figure la possibilité d'ajouter ou de supprimer des destinataires pendant la période de validité de l'envoi ou encore la sécurisation de l'envoi du fichier par un mot de passe. D'autres évolutions sont en cours pour améliorer cette solution.

Les premiers travaux portant sur France transfert ont été initiés en juillet 2020 suite à la nécessité pour les directions régionales des affaires culturelles d'échanger de manière plus simple et sécurisée avec leurs interlocuteurs externes pour le partage de documents volumineux tels que des plans ou des documents d'architecture. La direction du numérique du ministère de la Culture a ainsi engagé des travaux dans l'objectif de créer un service répondant à ce besoin et aux enjeux de sécurité de l'État, dans l'optique de le déployer ensuite en interministériel avec la DINUM.

Lauréat de France Relance dans le cadre du guichet <u>« Développer des outils de communication et de collaboration pour les agents »</u> opéré par la DINUM, il a bénéficié d'un soutien financier représentant plus de 70% du coût total du projet assurant notamment la création de contenu pédagogique et son déploiement auprès des agents de l'État.

Accéder à France transfert

Consulter les outils mis à disposition des agents de l'État

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques Direction interministérielle du numérique Contact Presse

Tél: 01 71 21 12 50

Mél : claire.brisoux@modernisation.gouv.fr

www.numerique.gouv.fr

Ministère de la Culture Contact Presse

Tél: 01 40 15 83 31 Mél: service-presse@culture.gouv.fr www.culture.gouv.fr